

## A la Une

*L'Édito de Catherine Bergeal, conseiller d'Etat, directrice des affaires juridiques des ministères financiers.*

Riche actualité, depuis quelques mois, pour la dématérialisation dans le domaine de la commande publique

C'est, d'abord, la sortie en mai du très attendu Guide pratique de la dématérialisation des marchés publics, après une consultation publique ouverte en mars sur internet.

Dans le monde numérique dans lequel nous sommes entrés, il était important de répondre aux questions que se posent acheteurs publics et entreprises sur la mise en œuvre de la dématérialisation dans ce domaine particulier que sont les marchés publics.

En démystifiant l'utilisation de la dématérialisation, en multipliant les conseils et en rendant plus accessibles les informations, ce guide a pour ambition d'être au plus près des préoccupations des praticiens et de devenir un outil de référence.

Compte-tenu des évolutions rapides que connaît ce domaine, le document sera régulièrement tenu à jour, notamment grâce aux retours d'expérience de ses utilisateurs.

C'est, ensuite, l'enquête sur la dématérialisation des marchés publics menée par la direction des affaires juridiques auprès des entreprises entre le 20 décembre 2009 et le 31 mars 2010.

Les objectifs de la consultation étaient de : connaître l'opinion et la pratique des entreprises dans ce domaine, identifier et comprendre les éventuels freins au développement de la dématérialisation.

Les entreprises ont été nombreuses à y répondre, signe de l'intérêt porté à ce sujet.

La lettre de l'OEAP vous propose dans ce numéro un encart «Dématérialisation : Spécial Enquête Entreprises » qui tire les enseignements de cette consultation.

C'est, enfin, une autre enquête à venir, qui sera menée à la rentrée sur le même sujet, cette fois auprès des acheteurs publics.

La lettre de l'OEAP s'en fera l'écho.

# Dématérialisation : Spécial Enquête Entreprises

## « La dématérialisation des marchés publics vue par les entreprises »

### 1. Pourquoi cette enquête ? :

La Direction des Affaires juridiques souhaite connaître l'avis de tous les utilisateurs de la dématérialisation ; cette enquête « Entreprises » en constitue le premier volet. Le second volet concernera les acheteurs et se déroulera au mois de septembre.

L'enquête sur la dématérialisation des marchés publics vue par les entreprises avait pour objectifs :

- connaître l'opinion des entreprises en matière de dématérialisation des marchés publics ;
- comprendre les éventuels freins au développement de la dématérialisation dans les marchés publics.

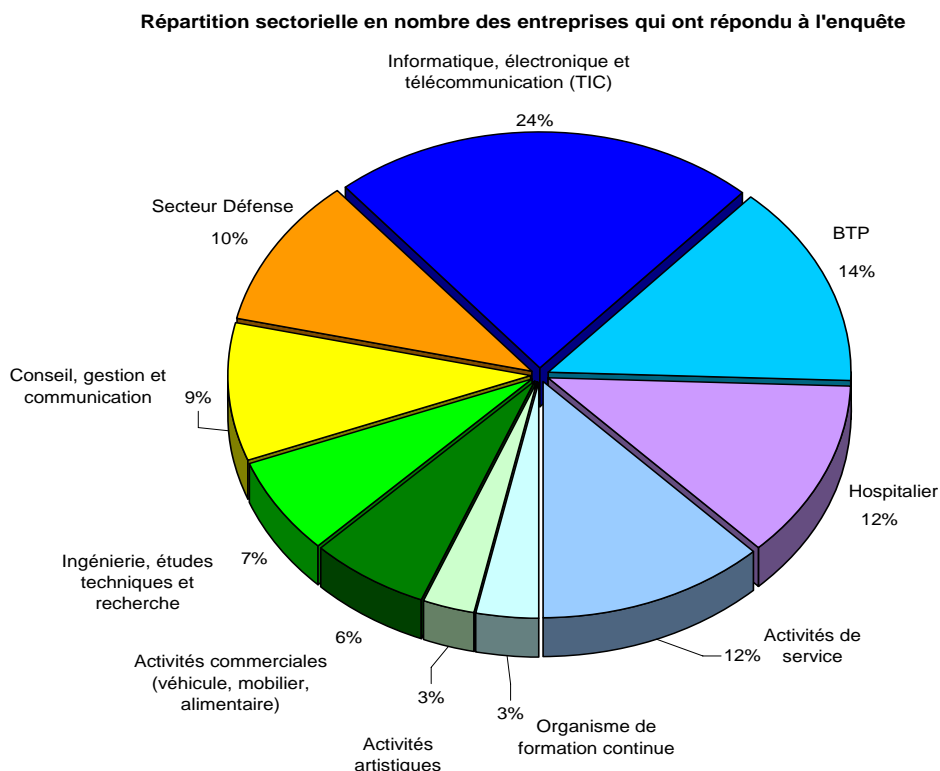
L'importance de la participation et la diversité des participants confortent la représentativité de l'enquête.

### 2. Pour qui ?

Cette enquête, avec plus de 1200 connexions, a permis de recenser plus de 400 réponses complètes d'entreprises.

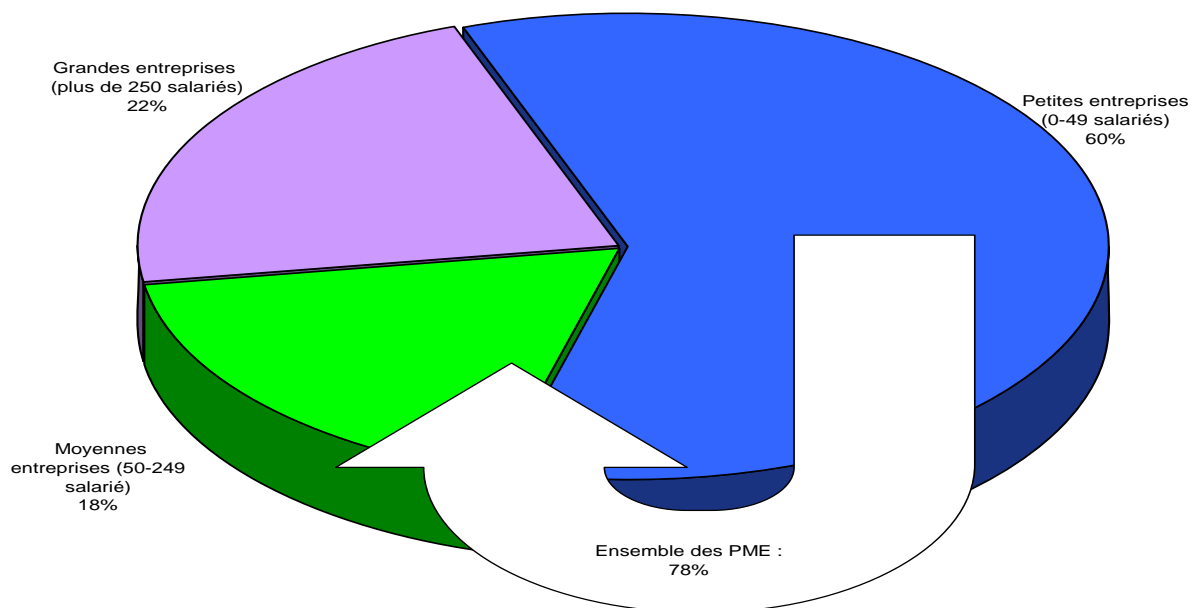
#### Tous les secteurs :

Tous les secteurs d'activités sont représentés : 24 % pour les entreprises appartenant au secteur TIC, 14 % au BTP, 12% au secteur hospitalier, 12% au secteur des services (propreté, gardiennage,...)... 7% pour l'Ingénierie, les études techniques et la recherche...



## Toutes les tailles :

Taille des entreprises ayant répondu selon le nombre de salariés



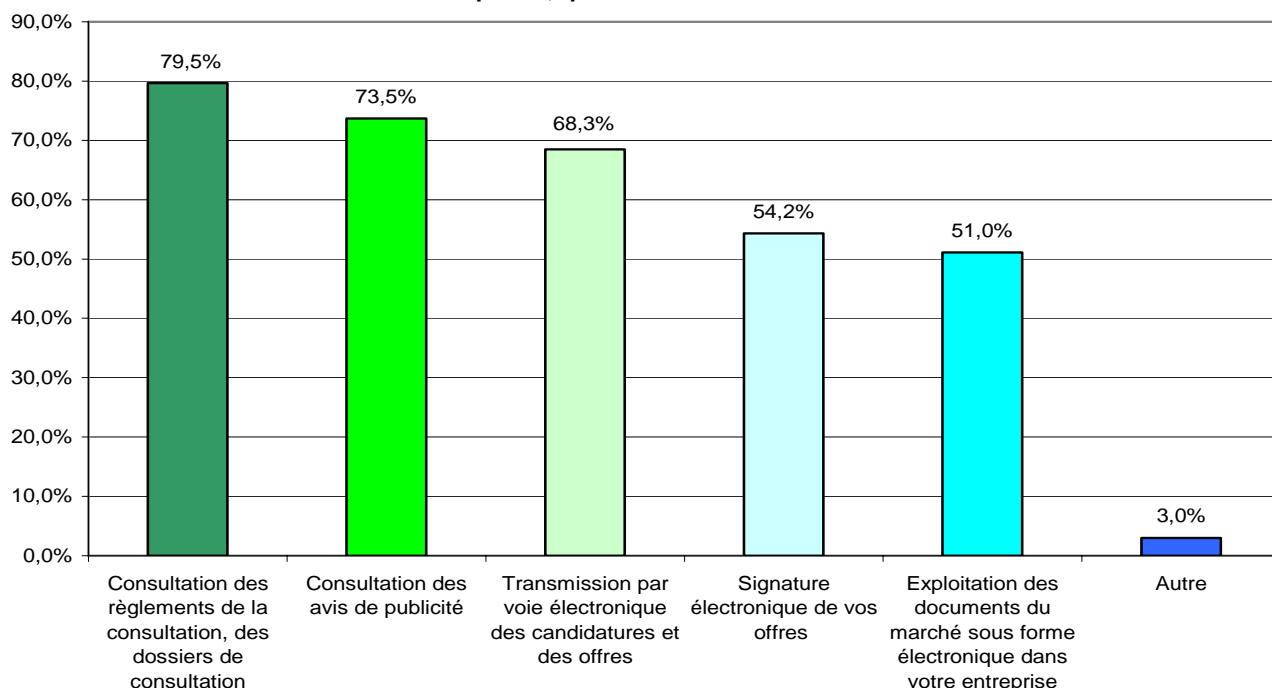
Près de 80% des entreprises qui ont répondu à l'enquête sont des PME ; ce taux de réponse montre l'intérêt que portent les PME à la dématérialisation, même si leur représentation n'est pas à la hauteur du nombre d'entreprises qualifiées de PME dans l'économie française (99,8%).

### 3. Quand et pourquoi les entreprises font-elles de la dématérialisation ?

#### 3.1 Que font les entreprises de manière dématérialisée ?

L'accès aux documents dématérialisés de consultation est plébiscité : c'est une preuve de l'intérêt des entreprises pour la dématérialisation.

En matière de marché public, que faites-vous de manière dématérialisée ?



Parmi les répondants, deux tiers ont transmis, au moins une fois, une candidature ou une offre de manière dématérialisée. Mais compte tenu du nombre réel de marchés ayant fait l'objet d'au moins une offre dématérialisée, 4,3% sur la base du recensement 2008, nous sommes encore très loin de ce chiffre dans la réalité et pour tous les marchés.

Cela signifie également que les entreprises qui ont répondu sont certainement celles qui sont le plus engagées dans la dématérialisation.

### 3.2 Pourquoi dématérialiser ?

Les entreprises utilisent surtout la dématérialisation pour être plus efficaces : la réutilisation des documents mis sur les plateformes et la réalisation d'économies correspondent aux principales motivations des entreprises, respectivement avec 58% et 55 % des réponses. Le respect des échéances réglementaires arrive en troisième position, avec 50%.

### 3.3 De vraies économies possibles

Les entreprises annoncent que les économies les plus importantes sont réalisées : pour 67 % d'entre elles en matière d'utilisation du papier, pour 58 % en matière de photocopie et 53 % dans les déplacements économisés (récupération des DCE, transmission des candidatures et des offres).

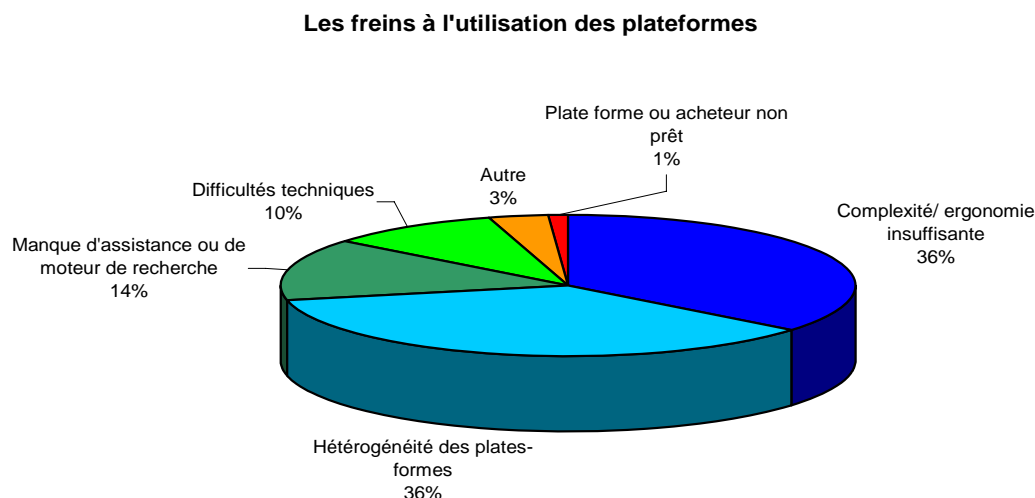
En revanche, près de 39% des entreprises estiment que les coûts de gestion relatifs à l'achat de certificats sont en augmentation par rapport à leur dépenses antérieures (inexistantes par définition), tout en restant proportionnellement peu élevés. En effet, 58 % des entreprises ont acquis un certificat et ont estimé que son coût n'était pas dissuasif pécuniairement.

## 4. Plateformes/certificats : sont-ils des freins ?

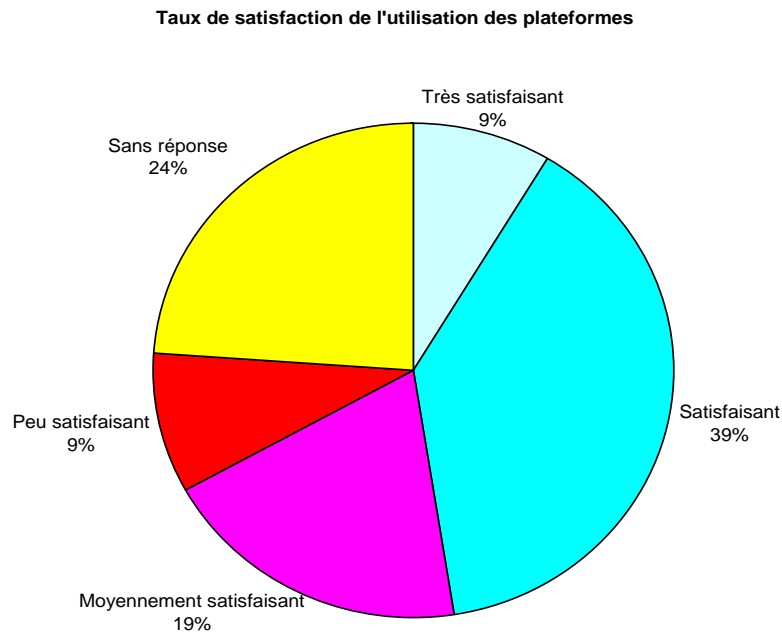
### 4.1 Plateforme : une diversité mal acceptée

Deux des principaux freins évoqués sont l'hétérogénéité des plateformes et une ergonomie discutable et propre à chaque plateforme.

Ces deux éléments représentent plus de 72% des critiques formulées.



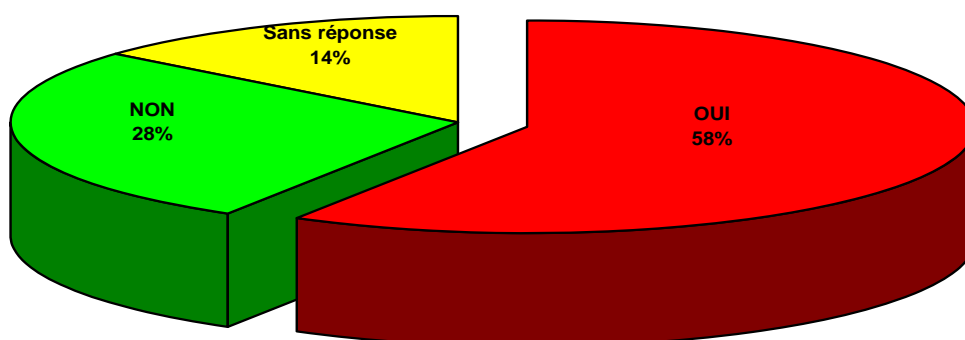
Ces différents freins sont certainement à l'origine d'une satisfaction moyenne dans l'utilisation des plateformes, en effet seulement 48% des entreprises s'estiment satisfaites des plateformes qu'elles ont utilisées.



Ce taux de satisfaction de 48% de l'utilisation des plateformes peut être mis en parallèle avec les 49% des entreprises qui estiment que les plateformes sont simples à utiliser.

#### 4.2 Certificats : des surprises

Possédez-vous un certificat de signature pour signer l'offre ?



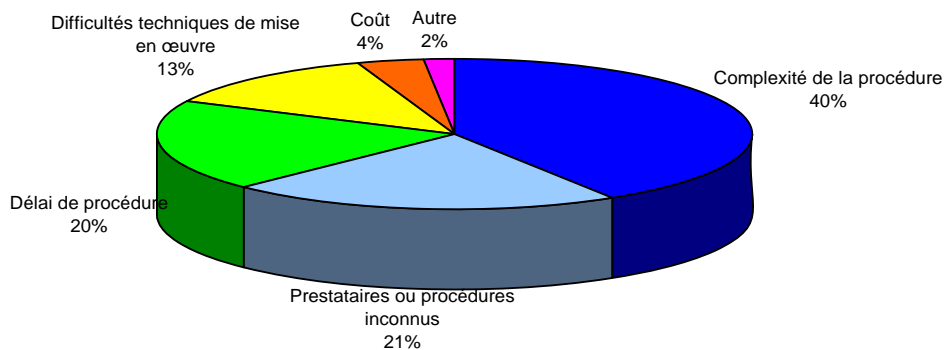
58% des entreprises annoncent détenir un certificat électronique ; parmi celles-ci, le nombre moyen de certificats détenu est de 2,1 à l'exception d'une entreprise annonçant posséder près de 30 certificats.

Il apparaît, en fait, que pour près de 25 % des entreprises, acquérir un certificat reste une tâche complexe.

**80% des difficultés rencontrées dans l'acquisition de certificats sont concentrées sur trois points :**

- **40% pour la complexité de la procédure ;**
- **21% pour le manque d'information sur les prestataires fournissant les certificats ;**
- **20% pour le délai d'obtention des certificats.**

**Les freins à l'acquisition de certificat**



## **5 Que proposent les entreprises pour lever les freins à la dématérialisation ?**

**Les principales pistes évoquées par les entreprises sont les suivantes :**

- **uniformisation des plateformes, simplification par le pré-remplissage de certaines zones des documents, ce qui signifie une demande très claire d'adaptation des documents actuels à la dématérialisation ;**
- **simplification de l'acquisition des certificats, tout en tenant compte d'un minimum nécessaire à l'identification et à l'authentification (remise en main propre) ;**
- **formation des acheteurs à l'utilisation de leur plateforme et information, sensibilisation et formation le cas échéant des entreprises ;**
- **réaliser la chaîne complète de la dématérialisation : signature des acheteurs... transmission au contrôle de légalité et au payeur, exécution ;**
- **simplifier la réglementation ;**
- **un guide pratique de la dématérialisation (publié fin mai par la DAJ).**

\*\*\*

**Merci à tous ceux qui ont participé à cette enquête !**

**A suivre : l'enquête « acheteurs » qui débutera en septembre prochain.**

## La vie de l'Observatoire

### ➤ *Le recensement 2009 est clos*

Les pouvoirs adjudicateurs avaient jusqu'au 30 juin 2010 pour envoyer leurs fiches de recensement à leur comptable assignataire ou directement à l'OEAP, suivant leur organisation comptable.

Rappelons que le recensement des marchés notifiés en 2010 est ouvert depuis le 1er janvier, et qu'il se terminera le 30 juin 2011. Les fiches 2010 peuvent donc être envoyées dès maintenant. Toutes les informations nécessaires sont consultables à la rubrique « recensement » des pages OEAP du site Commande Publique.

### ➤ *Fiches de recensement dématérialisées : votre formulaire d'inscription en ligne*

Devant le succès rencontré par le nouveau mode de transmission réservé aux acheteurs publics transmettant directement leurs fiches à l'OEAP, il vous est désormais proposé un formulaire d'inscription en ligne.

[Voir le mode d'inscription](#)

### ➤ *Un nouveau président pour l'atelier PME*

Le comité exécutif de l'OEAP a nommé M. Pierre Goudin, administrateur civil hors classe, chargé de mission à la DGCIS, président de l'atelier de réflexion PME.

[Accédez à la décision du comité exécutif](#)

L'atelier PME reprendra ses travaux à l'occasion de la réunion programmée le 29 septembre prochain après-midi.

### ➤ *GEM : ça bouge*

- Le GEM « Ameublement et équipement de bureaux et établissements d'enseignement » change de nom. Il s'appelle désormais GEM « Equipement de bureau, enseignement et formation ».

M. Bernard Emont est reconduit dans sa fonction de président du groupe de travail.

[Accédez à la décision du comité exécutif](#)

- Le GEM Ascenseur et le GEM Chauffage et Climatisation fusionnent pour donner naissance au GEM « Aménagement et équipements durables dans le bâtiment ».

Ce nouveau GEM reprend l'ensemble des problématiques liées aux équipements en matière d'ascenseurs et de climatisation, mais intègre également les éléments relatifs à la signalétique, l'accessibilité des bâtiments, l'éco-lumière ou les travaux liés à la performance énergétique.

M. Patrick Levasseur est nommé président de ce nouveau GEM.

[Accédez à la décision du comité exécutif](#)

### ➤ *Publication de 3 guides techniques*

L'OEAP a publié trois documents techniques :

- Un guide relatif à la prise en compte du coût global dans les marchés publics de maîtrise d'œuvre et de travaux (GEM Ouvrages, Travaux et Maîtrise d'œuvre)

[Accédez au guide](#)

- Un guide pour les acheteurs publics de services de communications électroniques (GEM Informatique et Communications électroniques)

[Accédez au guide](#)

- Une spécification technique applicable au blanchissage et au nettoyage professionnel des articles textiles (GEM Habillement et Textile)

[Accédez à la spécification](#)

[\(http://www.economie.gouv.fr/directions\\_services/daj/guide/gpem/entretien/entretien.pdf\)](http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/guide/gpem/entretien/entretien.pdf)

**Retrouvez La Lettre de l'OEAP sur le site Web de l'Observatoire :**

[http://www.minefe.gouv.fr/directions\\_services/daj/oeap/index.htm](http://www.minefe.gouv.fr/directions_services/daj/oeap/index.htm)

*La Lettre de l'OEAP :*

Directrice de la publication : Catherine Bergeal

Rédacteur en chef : Serge Doumain

Rédaction : Brigitte Bancourt

Observatoire Economique de l'Achat Public - Direction des affaires juridiques - Bureau 1C

Bâtiment Condorcet – Télédéc 341 – 6 rue Louise Weiss – 75703 Paris cedex 13

**Courriel :** [oeap-courrier@finances.gouv.fr](mailto:oeap-courrier@finances.gouv.fr)